



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Paris, le 16 novembre 2020

Monsieur Edouard GEFFRAY
Directeur Général de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : évaluation en EPS du CAP 2021

Monsieur le Directeur Général,

Nous tenons à vous faire part de notre inquiétude concernant la mise en place de l'évaluation en EPS du CAP 2021.

En effet, il est demandé en quelques semaines à des enseignant·es de produire des référentiels d'évaluation, alors que l'institution a mis près d'un an pour préciser par une Circulaire du 17 juillet 2020 (BOEN 31 du 30/07/20) le contenu de l'Arrêté du 30 août 2019 (JORF n°0206 du 05/09/19). La publication de cette circulaire est bien trop tardive pour une application dès cette rentrée. Ce n'est pas aux enseignant·es, ni in fine aux élèves, de rattraper le retard pris.

Or, certaines équipes sont d'ores et déjà sommées de rendre leur travail. Dans certaines académies, le corps d'inspection met une pression considérable sur les enseignant·es des lycées professionnels et des SEP pour qu'ils rendent au plus vite des projets de référentiels CAP 2021 quand, dans d'autres, heureusement, ce même corps d'inspection a bien compris que les conditions ne sont pas réunies pour effectuer sérieusement ce travail.

Dans l'urgence, les équipes devraient créer des référentiels CAP, alors que l'année de leur application (session 2021) est déjà entamée et que les premières évaluations ne pourront être faites que sur les référentiels nationaux précédents. En effet, les élèves de terminale n'ont aucunement été préparés à des nouvelles épreuves qui ne sont pas encore créées. L'institution sera d'ailleurs dans l'incapacité de faire fonctionner correctement la « validation » de ces référentiels puisqu'il va falloir étudier tous les retours de tous les lycées d'une académie dans un temps record (sachant que dans certaines académies, la validation pour les lycées généraux et technologiques n'est même pas encore terminée !) De plus, La validation des protocoles d'évaluation sera faite de manière inégale dans les académies car chacune d'elle gère le dossier comme bon lui semble, ce qui produit évidemment des tensions et, déjà, des inégalités flagrantes sur l'ensemble du territoire, voire entre les territoires.

Alors que les enseignant·es font leur maximum dans le contexte sanitaire particulier de cette rentrée pour aider les élèves et créer les conditions les plus sereines d'apprentissage en EPS, il ne nous semble pas opportun d'y ajouter de la complexité et de l'anxiété en imposant une nouvelle évaluation en CAP et en demandant aux équipes d'EPS un travail supplémentaire de production de référentiels d'évaluation. Les enseignant·es EPS et le SNEP FSU rejoignent l'Inspection Générale qui pense que « la rentrée doit être progressive et adaptée mais avec l'objectif partagé de proposer rapidement une EPS riche et source d'apprentissages réels » (quelques orientations pour la reprise de l'EPS en septembre 2020, Groupe EPS, IGESR). La priorité est bien là et pas ailleurs.

Dans le cadre de cette reprise de l'EPS en contexte COVID, produire des référentiels par établissement constitue une mission « impossible ». Ce caractère exceptionnel, le ministère en convient dans les repères qu'il donne aux enseignant·es pour les examens et contrôles en cours de formation : « Nous pouvons considérer la rentrée 2020 comme un cas exceptionnel et la possibilité doit être laissée d'entrer dans l'EPS en septembre sans préoccupation certificative à court

terme ». Cette recommandation est renouvelée dans le protocole de novembre, alors pourquoi certains IPR n'appliquent toujours pas cette décision de bon sens ?

La pression exercée, dans cette période dure à vivre, doit s'arrêter. Dans certaines académies, il faudrait rendre le travail en ce moment. C'est totalement irresponsable. Encore une fois, le travail nécessaire pour répondre à la demande est colossal. Rappelons que dans ce même temps, les programmes ont aussi abandonné un référentiel de formation par APSA. En d'autres termes, les enseignant-es d'aujourd'hui doivent définir les contenus à enseigner, les protocoles d'évaluation et de certification et bâtir les référentiels d'évaluation et de certification. Tout cela en quelques semaines ? Ce n'est pas sérieux.

Sans compter l'obligation pour nombre de collègues de changer les activités au vue des contraintes liées à la mise en place du protocole sanitaire renforcé, les mettant dans l'impossibilité de rester en conformité avec la répartition entre les différents champs d'apprentissage !

Les enseignant-es, aujourd'hui, sont pris par leurs enseignements, leur demander un travail de cette nature est un problème de taille. Soit c'est une surcharge impossible à faire dans de bonnes conditions, soit cela sera fait à la place d'autre chose. Dans le premier cas, on aura nécessairement un travail non satisfaisant, et, dans le second, on devra « négliger » les élèves actuels pour se consacrer à d'autres tâches, celles d'un travail que l'institution a mis plusieurs années à construire auparavant, à savoir produire des référentiels qui puissent garantir une Egalité de traitement sur l'ensemble du territoire et qui soient très largement partagés.

Dans les lycées généraux, les enseignant-es d'EPS viennent tout juste d'achever leur travail de construction des protocoles d'évaluation du bac général. Devant les nombreux obstacles et griefs professionnels rencontrés, le SNEP FSU, soutenu par une large majorité d'enseignant-es, demande un moratoire d'application. Dans la voie professionnelle, les mêmes causes vont produire les mêmes effets mais en pire : 12 points seulement pour la motricité, une usine à gaz infaisable sur l'évaluation des AFLP, etc. La nature du texte visant à entériner des inégalités entre établissements en créant des référentiels locaux d'évaluation est, pour une majorité d'enseignant-es, éthiquement insupportable, ce qui rajoute encore au malaise déjà existant.

Un certain nombre d'enseignant-es des lycées généraux exerce en LPO. L'institution demande donc à ces collègues un nouveau travail de construction de référentiels dans la voie professionnelle alors qu'ils ont déjà passé beaucoup de temps l'année dernière sur des référentiels qu'ils contestent professionnellement.

La réforme de l'évaluation en EPS des CAP est programmée un an avant celle des bacs professionnels (session 2022). Les enseignant-es de la voie professionnelle doivent donc cette année travailler aussi sur les futurs référentiels bac pro pour préparer l'année prochaine...

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur Général, de prendre en compte la situation extrêmement problématique dans laquelle nous sommes et de revenir à des dispositions raisonnables sur l'évaluation de l'EPS, afin de ne pas ajouter de la complexité et de l'anxiété aux conditions délicates actuelles.

Il faut reporter la mise en application de ces textes : l'EPS dispose actuellement de référentiels qui permettent de fonctionner y compris dans le cadre de la réforme actuelle (même si par ailleurs nous la contestons dans son ensemble). Il faut que cessent les pressions exercées ici ou là sur les équipes qui doivent aujourd'hui se concentrer sur leurs élèves actuels.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Directeur General, de notre attachement au service public d'éducation.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général